

Québec, le 17 septembre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétition relative aux voies réservées

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 13 juin 2014 par la députée de Vachon, madame Martine Ouellet, demandant la modification du Code de la sécurité routière concernant les voies réservées.

Il est demandé par 122 pétitionnaires, chauffeurs de la Société de transport de Montréal, que soit amendé le Code de la sécurité routière à la section IV, article 407 et suivants, pour ajouter l'interdiction à tous les cyclistes, planchistes, chaises roulantes, entre autres, de circuler dans les voies réservées pendant l'heure de pointe.

...2

Cette demande fera l'objet d'une analyse lors d'une prochaine modification du Code de la sécurité routière. Par ailleurs, j'ai demandé que ce dossier soit étudié dans le cadre des travaux du groupe de discussion sur la sécurité des cyclistes qui a été mis en place récemment.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Robert Poëti". The signature is written in a cursive, flowing style with a prominent initial "R".

Robert Poëti